



GUIDES DE VALORISATION DES TERRES ET SÉDIMENTS EN TRAVAUX PUBLICS (HORS PROJETS D'AMÉNAGEMENT)

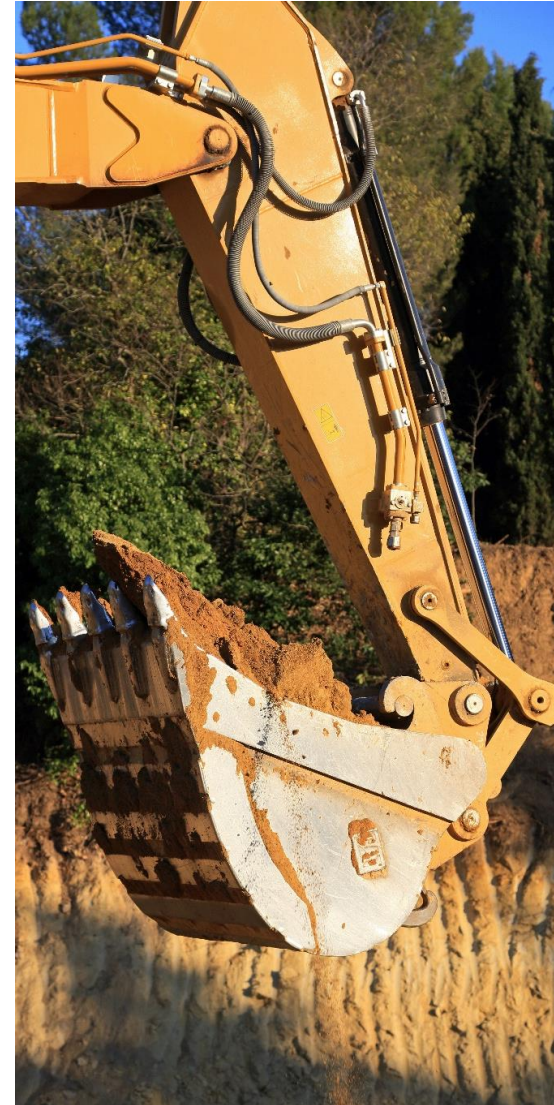
Patrick VAILLANT – Cerema



6 décembre 2023

Plan de l'intervention

- **Les fondements méthodologiques**
 - Les voies de valorisation étudiées
 - Les guides de valorisation en infrastructures
 - Le champ d'application
 - Concernant les déchets
 - Concernant les usages
 - Les critères d'acceptabilité
 - La sortie du statut de déchet
 - Questions / Réponses



Les exigences réglementaires

La fonction utile

« Valorisation : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des **fins utiles** en **substitution** à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière [...] »

Article L.541-1-1 du code de l'environnement

L'acceptabilité environnementale et sanitaire

« La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la **santé humaine** et sans nuire à l' **environnement** [...] »

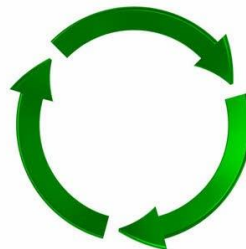
Article L.541-1 du code de l'environnement

Les critères retenus

Pré-requis : La fonction utile est établie

Critère 1 : Vérification de la qualité de la valorisation

⇒ Analyses en contenu total sur les organiques (objectif de limitation des indésirables)



Principe 1 : Dilution interdite

Principe 2 : Stabilisation interdite

Pré-requis : Le déchet est non-dangereux

Critère 2 : Acceptabilité environnementale

⇒ Analyses en percolation/lixiviation (ETM, sels)

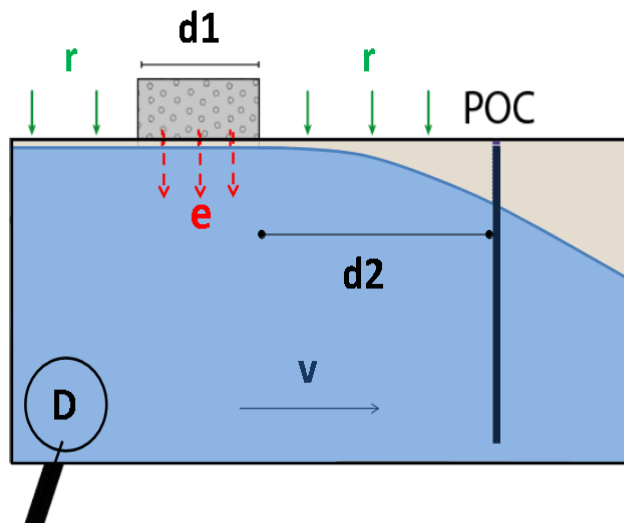
Critère 3 : Acceptabilité sanitaire (pour certains usages)

⇒ Analyses en contenu total (ETM et organiques)

Vérification de la qualité de la valorisation



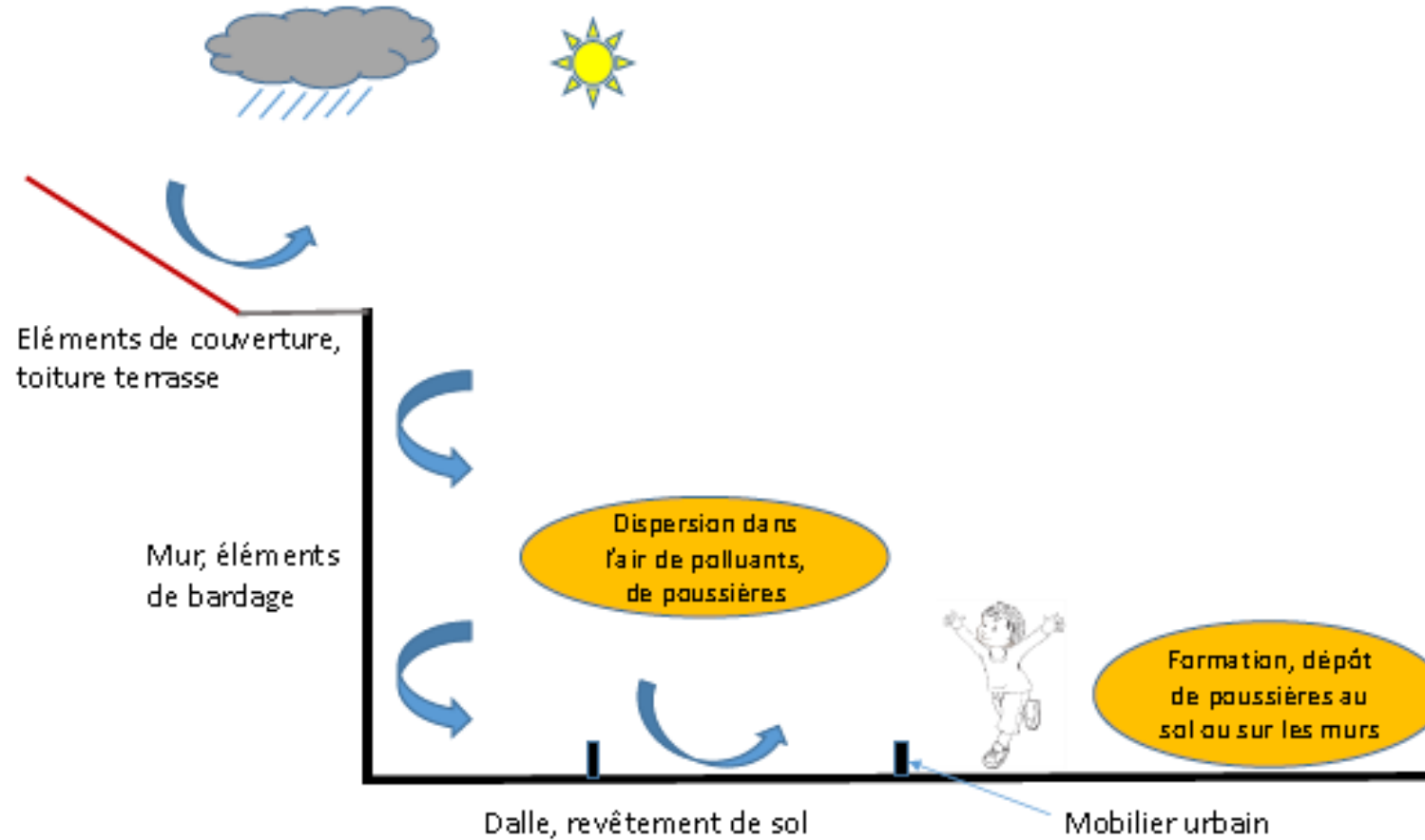
Acceptabilité environnementale



Modélisations hydrodynamiques

Limitations d'usage

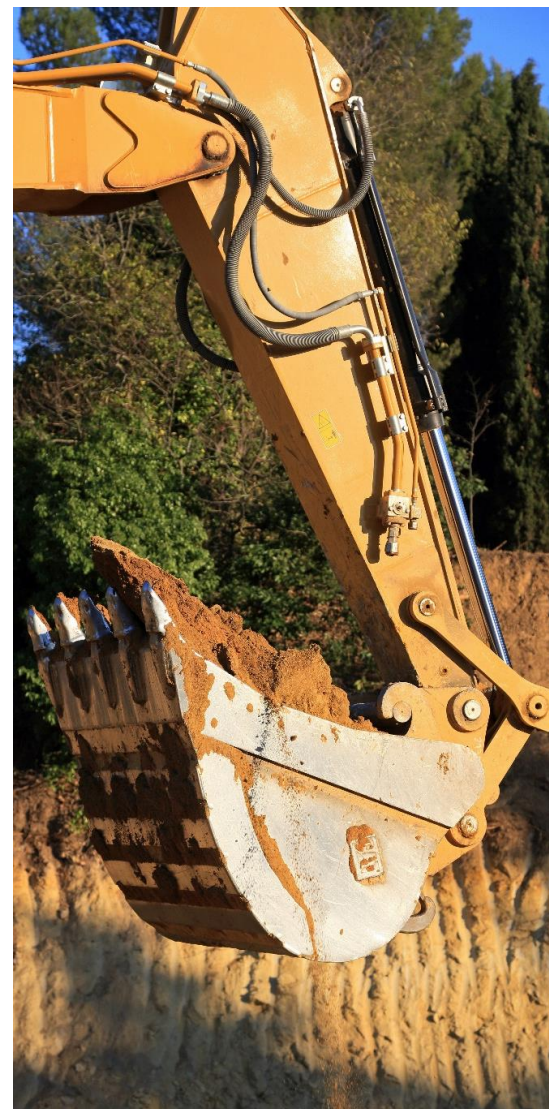
Acceptabilité sanitaire



Evaluations des risques sanitaires

Plan de l'intervention

- Les fondements méthodologiques
- **Les voies de valorisation étudiées**
- Les guides de valorisation en infrastructures
 - Le champ d'application
 - Concernant les déchets
 - Concernant les usages
 - Les critères d'acceptabilité
- La sortie du statut de déchet
- Questions / Réponses



Les infrastructures linéaires de transport terrestre

- Sous-couche de chaussée
- Remblai technique



Les aménagements

- PST sous bâtiment
- Plateforme d'activité économique
- Ouvrage routier et remblai technique
- Modelés paysagers



Les travaux maritimes et fluviaux

- Matériau en contact direct avec le milieu aquatique
- Matériau en contact indirect avec le milieu aquatique



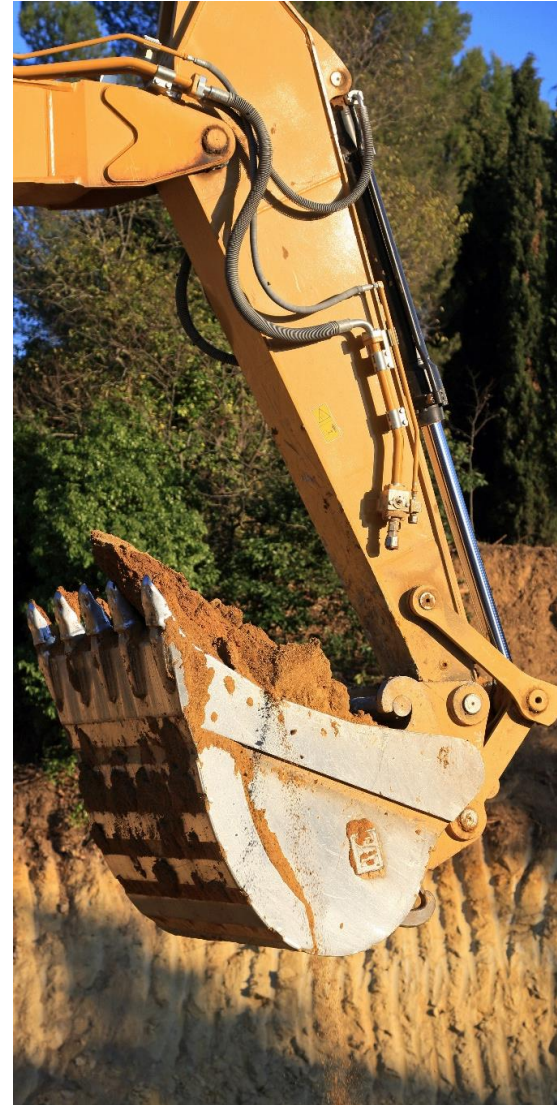
Les produits de construction

- Eléments de structure et de couverture
- Mobiliers urbains et de chantier
- Dallages, bordures, pavés



Plan de l'intervention

- Les fondements méthodologiques
- Les voies de valorisation étudiées
- **Les guides de valorisation en infrastructures**
 - Le champ d'application
 - Concernant les déchets
 - Concernant les usages
 - Les critères d'acceptabilité
- La sortie du statut de déchet
- Questions / Réponses

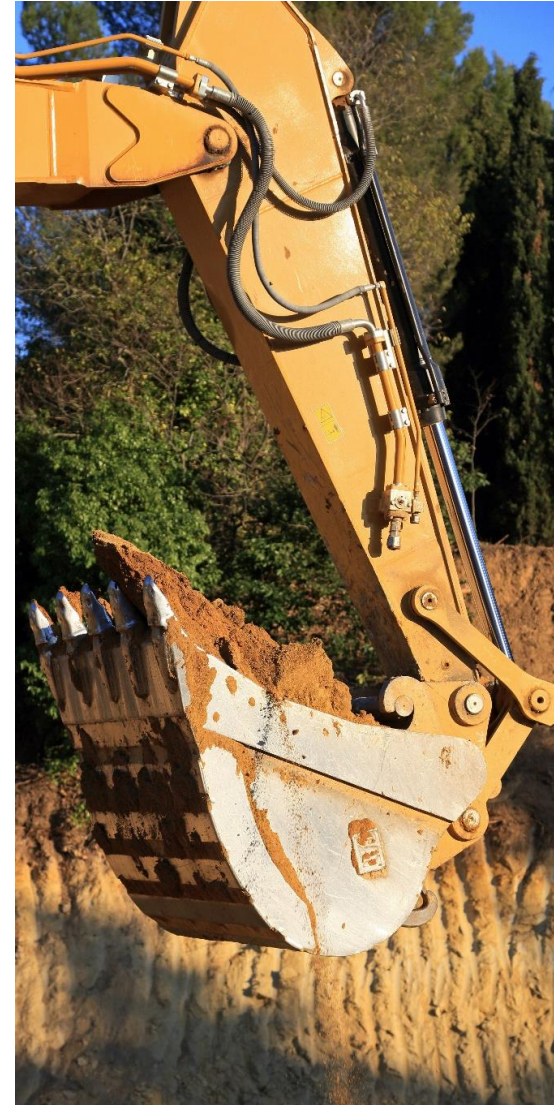


La démarche : un guide méthodologique et des guides d'application



Plan de l'intervention

- Les fondements méthodologiques
- Les voies de valorisation étudiées
- Les guides de valorisation en infrastructures
 - **Le champ d'application**
 - **Concernant les déchets**
 - Concernant les usages
 - Les critères d'acceptabilité
- La sortie du statut de déchet
- Questions / Réponses



Origine des terres excavées

- Terres issues de sites SSP
- Terres non issues de sites SSP

Nature des terres excavées

Matériaux géologiques excavées au cours d'activités de terrassement de surface ou de creusement d'ouvrages souterrains, non utilisés à des fins de construction sur le site même de leur excavation :

- relevant de la rubrique **17 05 04** « Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses »
- relevant de la rubrique **20 02 02** « Terres et pierres »
- issus d'une opération de traitement (physico-chimique, biologique ou thermique) de terres excavées relevant de la rubrique 17 05 03* « terres et cailloux contenant des substances dangereuses »

Origine des sédiments

- Sédiments marins, estuariens, portuaires, fluviaux, lacustres ou lagunaires, dont la gestion est assurée à terre

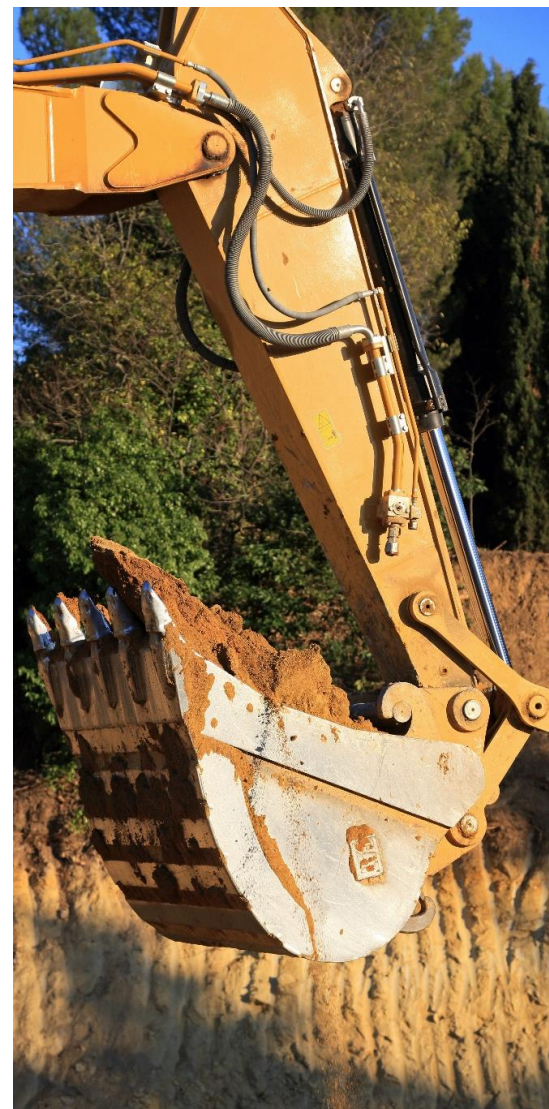
Nature des sédiments

Sédiments extraits des masses d'eau lors d'opérations de dragage ou de curage :

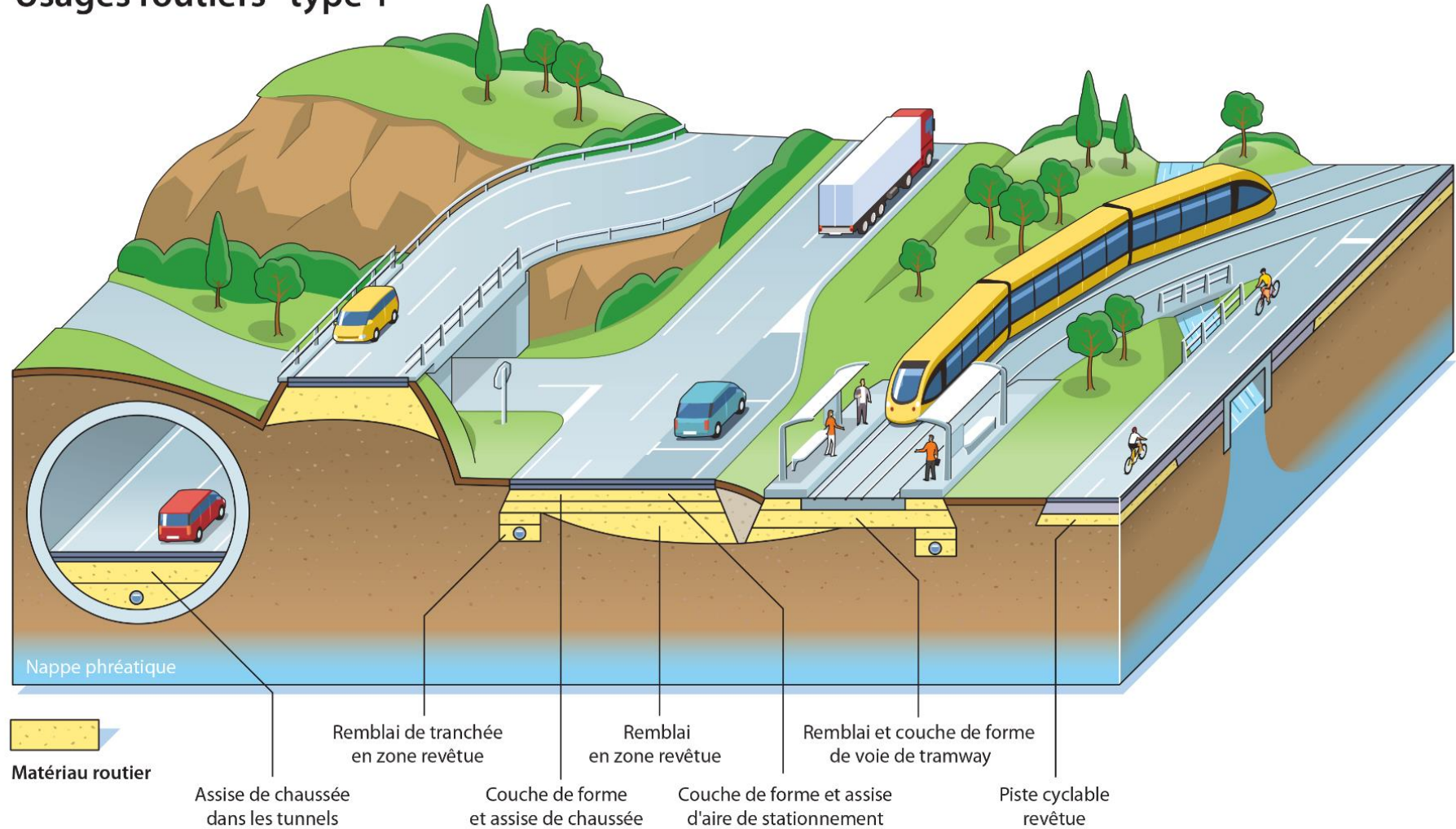
- relevant de la rubrique **17 05 06** « Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05* »
- issus d'une opération de traitement (physico-chimique, biologique ou thermique) de sédiments relevant de la rubrique 17 05 05* « Boues de dragage contenant des substances dangereuses »

Plan de l'intervention

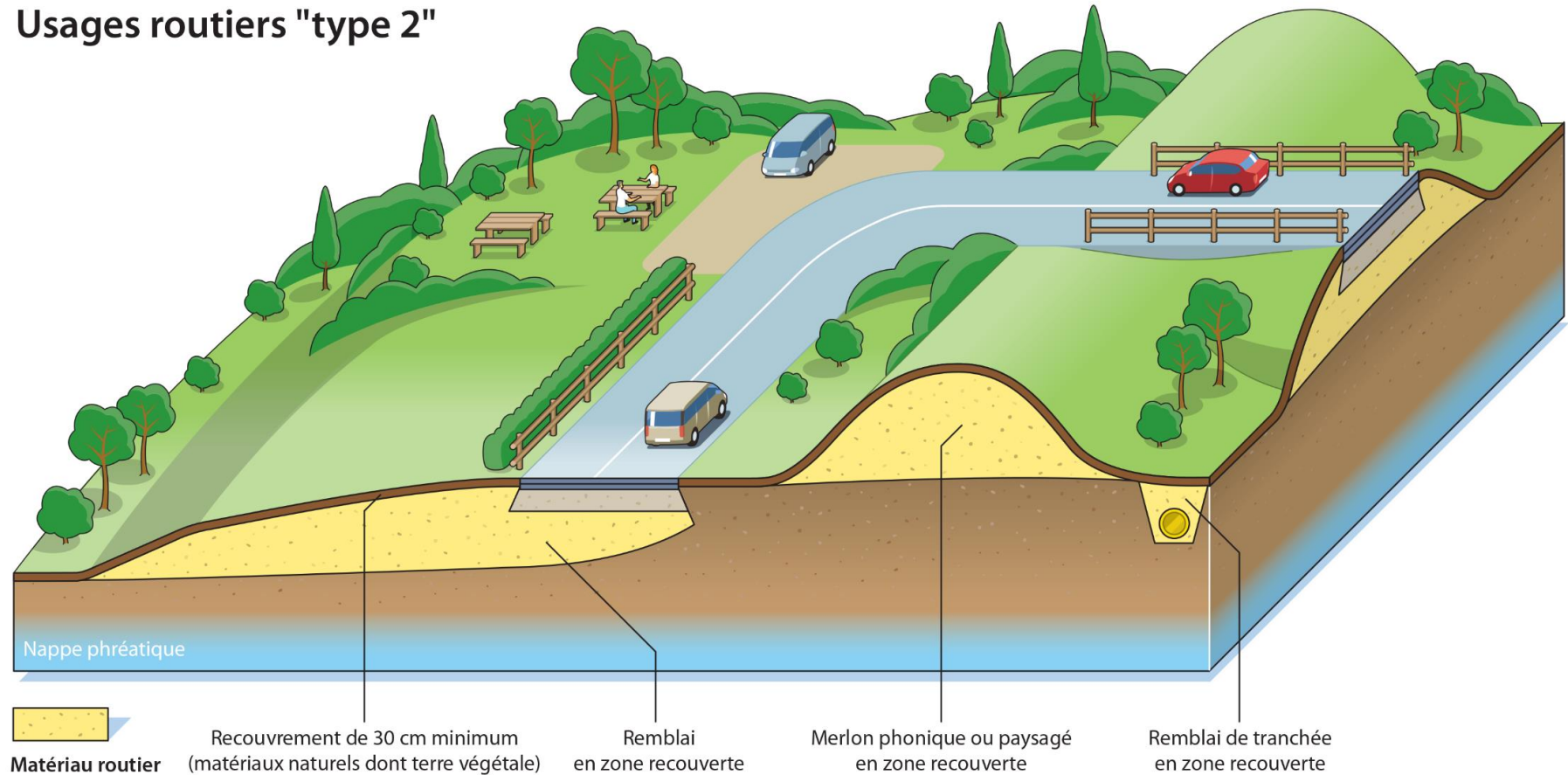
- Les fondements méthodologiques
- Les voies de valorisation étudiées
- Les guides de valorisation en infrastructures
 - **Le champ d'application**
 - Concernant les déchets
 - **Concernant les usages**
 - Les critères d'acceptabilité
- La sortie du statut de déchet
- Questions / Réponses



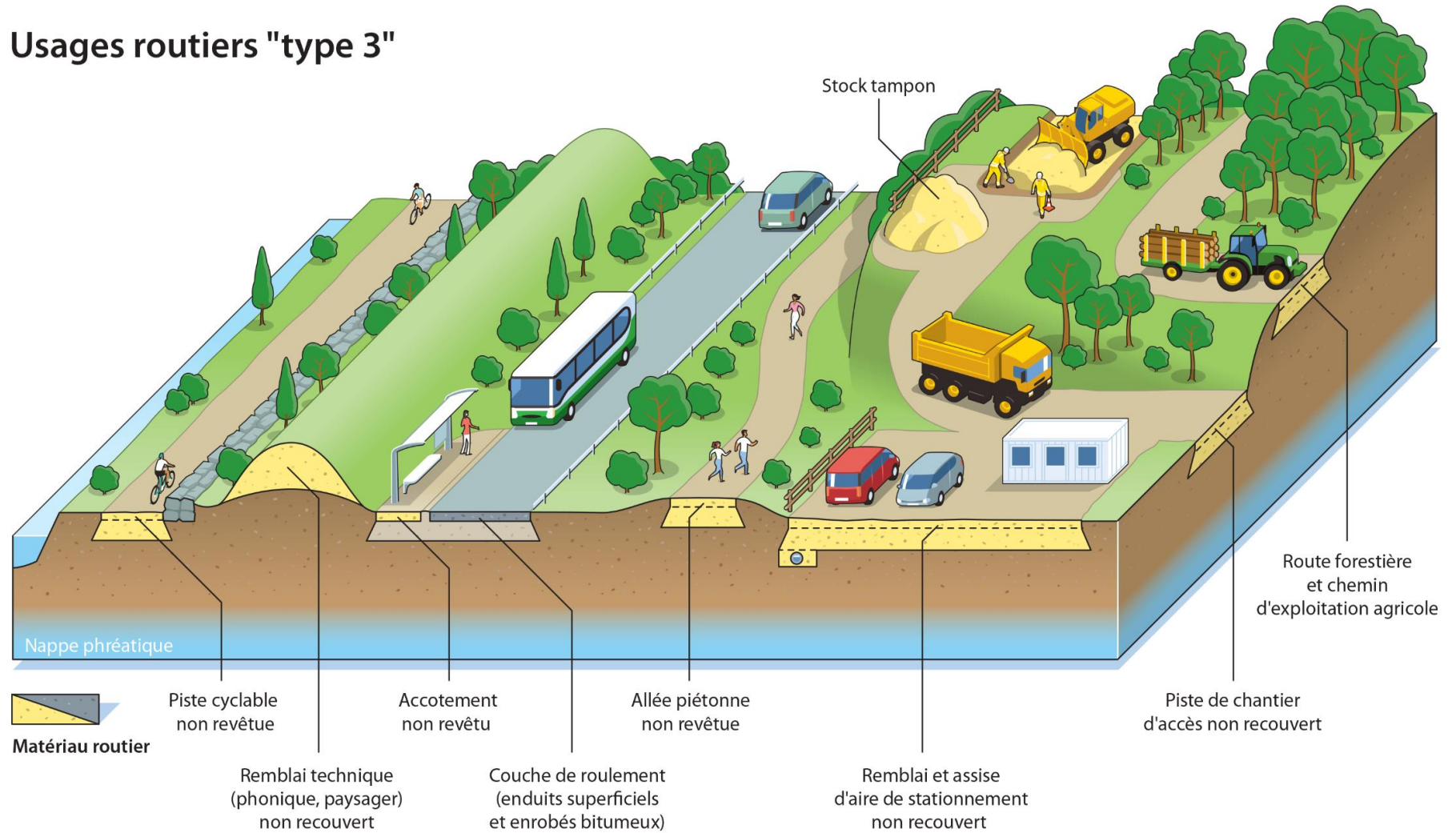
Usages routiers "type 1"



Usages routiers "type 2"

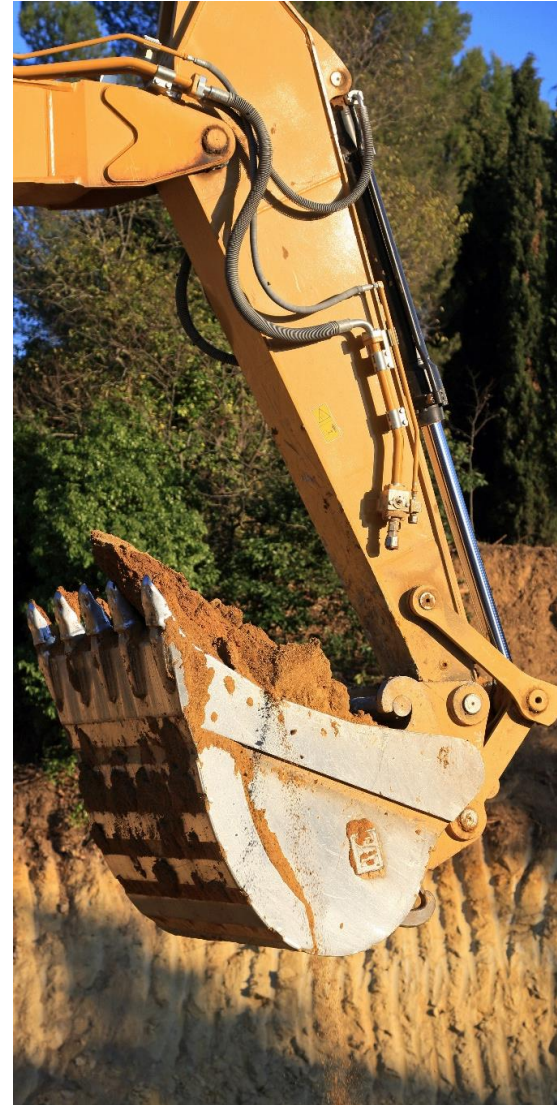


Usages routiers "type 3"



Plan de l'intervention

- Les fondements méthodologiques
- Les voies de valorisation étudiées
- Les guides de valorisation en infrastructures
 - Le champ d'application
 - Concernant les déchets
 - Concernant les usages
 - **Les critères d'acceptabilité**
- La sortie du statut de déchet
- Questions / Réponses



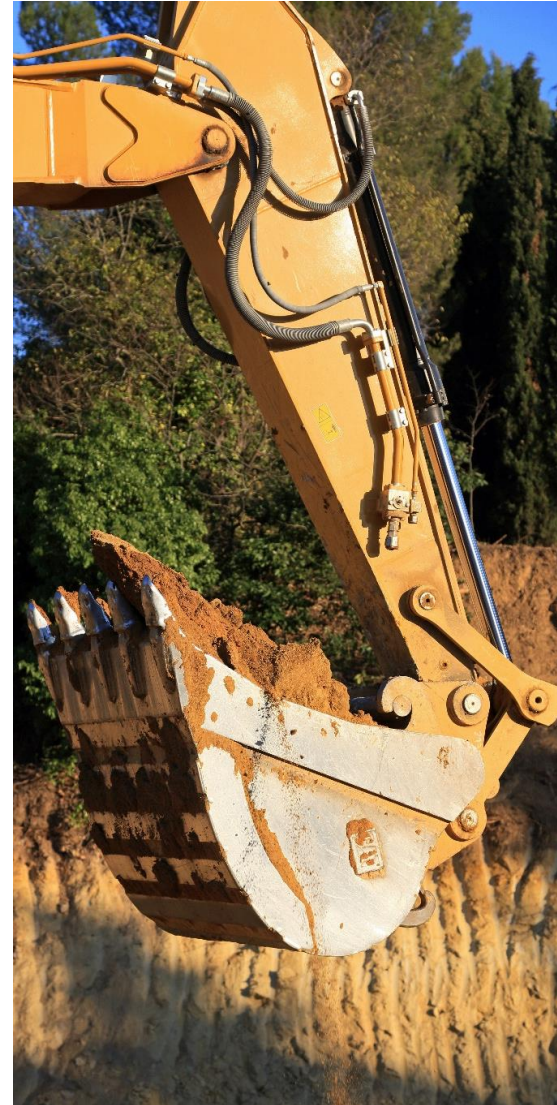
	Terres non issues de sites SSP	Terres issues de sites SSP
Terres issues d'opérations de terrassement de surface	Pas d'analyses physico-chimiques + Pas de limitation d'usages	Analyses en lixiviation et contenu total + Limitations d'usages pour les terres ne respectant pas le référentiel T3
Terres issues d'opérations de creusement d'ouvrages souterrains	Analyses en lixiviation et contenu total + Limitations d'usages pour les terres ne respectant pas le référentiel T3	

Sédiments de dragage et de curage

Analyses en lixiviation et contenu total
 +
 Limitations d'usages pour les sédiments ne respectant pas le référentiel T3

Plan de l'intervention

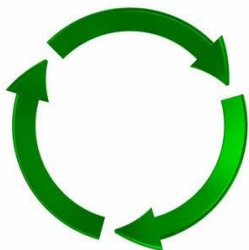
- Les fondements méthodologiques
- Les voies de valorisation étudiées
- Les guides de valorisation en infrastructures
 - Le champ d'application
 - Concernant les déchets
 - Concernant les usages
 - Les critères d'acceptabilité
- **La sortie du statut de déchet**
- Questions / Réponses



Les critères retenus

Pré-requis : La fonction utile est établie

Critère 1 : Vérification de la qualité de la valorisation



Principe 1 : Dilution interdite

Principe 2 : Stabilisation interdite

Pré-requis : Le déchet est non-dangereux

Critère 2 : Acceptabilité environnementale

Critère 3 : Acceptabilité sanitaire

SSD explicite



SSD implicite



Arrêté du 04/06/21